



DEFI

Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives



Les opérations DEFI sont construites avec l'entreprise, les partenaires de l'orientation et de l'emploi (SPRO), les acteurs de la formation et du développement économique sur le territoire.

Pilotées par la Région Centre-Val de Loire, ces formations sur mesure sont conçues pour vous aider à développer vos compétences et à les adapter aux besoins des recruteurs.



Opérations co-financées par l'Etat

Des formations construites avec les entreprises pour les demandeurs d'emploi.

Une formation DEFI c'est :

- Une formation sur mesure répondant aux besoins en recrutement ;
- Une formation en alternance dans l'entreprise de son futur employeur ;
- Une indemnisation durant la formation pour la suivre dans de bonnes conditions ;
- Un emploi, au terme de la formation.

Vos contacts dans le département :



DEFI, pour qui ?

- Toute personne inscrite comme demandeur d'emploi et détenant les compétences nécessaires à l'entrée en formation.



Et avec qui ?

- L'entreprise qui souhaite recruter ;
- L'organisme de formation sélectionné par la Région ;
- La Région Centre-Val de Loire, Pôle emploi...

Votre nouvel emploi.

En Cdd 6 mois minimum – CDI ou contrat pro

Formation en centre et en entreprise

Information collective et évaluation des prérequis

Rencontre avec l'entreprise

Signature de votre contrat de formation

Questions Pratiques - FAQ



Pour quels postes ou quels métiers ? C'est l'entreprise qui précise le poste pour lequel elle souhaite recruter. Des formations DEFI ont déjà été organisées pour les métiers du transport, de la logistique, de l'aide à domicile, de l'agriculture, de l'industrie, du numérique ...

Avec quelle entreprise ? Vous rencontrez la ou les entreprises qui recrutent avant l'entrée en formation. Vous pourrez alors savoir si le métier vous intéresse et si votre profil intéresse l'entreprise.

Dois-je signer un contrat ? C'est seulement au terme de la formation que vous signerez votre contrat de travail avec l'entreprise : un CDD de 6 mois minimum, un CDI, ou un contrat de professionnalisation.



Combien de temps dure un DEFI ? La durée varie en fonction du parcours de formation, du diplôme préparé...Vous êtes en formation 35h par semaine, en centre de formation ou au sein de l'entreprise.

Suis-je rémunéré.e durant la formation ? Vous êtes indemnisé.e par Pôle emploi ou par la Région en fonction de vos droits antérieurs à l'indemnisation chômage. L'entreprise ne vous verse pas de salaire.

Comment m'inscrire en formation DEFI ? Contactez votre conseiller emploi qui vous renseignera sur les prochaines formations DEFI, les prérequis et les modalités de sélection des candidats.